



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 43856

### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle, une nouvelle fois, l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le cas des retraités FNE. Dans une précédente réponse, en date du 17 janvier 2000, elle lui précisait qu'à défaut d'accord entre les pouvoirs publics et les organismes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO, le règlement de ce dossier en était toujours au stade des négociations. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer si ces négociations ont enfin pu déboucher sur un accord concret et, dans le cas contraire, les propositions que le Gouvernement envisage de faire afin qu'elles puissent aboutir rapidement.

### Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43856

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1932

**Réponse publiée le :** 24 avril 2000, page 2613